

CONFÉRENCE. Comment lutter contre les difficultés d'écriture ?

Laure Dufresne, rééducatrice de l'écriture, co-animera avec Laurence Pierson, formatrice en écriture-lecture, une conférence sur les difficultés d'écriture, de la maternelle au lycée, le mardi 19 février à l'Usine à Chapeaux.

Après plusieurs années passées dans une maison d'édition pour la jeunesse, Laure Dufresne devient professeure de yoga. Passionnée par le travail du geste, elle se lance en 2013 dans la rééducation graphique. Elle suit la formation proposée par le réseau 5E, qui se propose d'aider l'enfant comme l'adulte dans la recherche de la bonne posture, la latéralisation, l'assouplissement des doigts, la tenue



Soirée consacrée à l'écriture le 19 février à l'Usine à Chapeaux.

de crayon, la stratégie de copie. « Le réseau 5E, gage de sérieux pour les parents, est un véritable atout pour moi. Outre la formation initiale qu'il assure depuis 10 ans, il propose des forums où les praticiens peuvent échanger leurs expériences et organiser un colloque annuel. »

Donner du sens à l'écriture

La graphopédagogie diffère de la psychomotricité, comme de l'orthophonie, dont la sphère d'intervention est plus large, moins spécifique.

Laure Dufresne intervient dans les écoles lors d'animations

pédagogiques à la demande des enseignants qu'elle aide également à améliorer la lisibilité de leur écriture et en direction des élèves.

Dans son cabinet rambolitein, elle propose des séances individuelles pour les enfants en présence de leurs parents. « La bonne compréhension des exercices par les uns et les autres sera la clé de la réussite. »

Les enfants pourront ainsi les refaire à la maison guidés par leurs parents.

Mais elle intervient aussi dans des maisons de retraite où la graphopédagogie permet aux personnes âgées de continuer

à écrire manuellement sans douleur ne serait-ce que pour remplir un chèque ou envoyer une carte postale.

Pour Laure Dufresne, il s'agit avant tout d'aider les enfants, mais aussi les adultes à « donner du sens » à leur geste d'écriture.

Françoise Boyer

▲ Conférence : mardi 19 février, à 20h30, au foyer de l'Usine à Chapeaux, 32, rue Gambetta à Rambouillet. Entrée libre mais réservation recommandée au 01 30 88 89 01. Laure Dufresne, rééducation de l'écrit, au 06 18 12 87 33.

La chasse à courre s'invite au conseil

Depuis le mois de novembre, chaque samedi, les veneurs et les anti-chasse à courre se font face. La situation, ces derniers temps, est de plus en plus tendue.

Jeudi dernier, lors du conseil municipal, l'élu écologiste, David Jutier opposé à ce type de chasse a demandé carrément « la suspension de la chasse à courre au préfet des Yvelines ». Depuis septembre 2018, Ava (Abolissons la vénerie) suit et filme la pratique de la chasse à courre.

« Ces nombreuses personnes insultées, molestées et même frappées par les chasseurs sont des femmes et des hommes scandalisés



David Jutier (à g.) a posé la question de la chasse à courre en conseil.

par le maintien de cette pratique, la chasse à courre, et qui ont décidé de suivre

elles aussi les chasses afin de les filmer et d'informer le plus grand nombre sur la

réalité de cette coutume d'un autre âge », a déclaré David Jutier en toute fin de séance. Dans la salle, les membres d'Ava étaient nombreux. L'élu écologiste parle de 21 plaintes déposées.

Le maire Marc Robert a répondu que « ce n'est pas de la compétence du conseil municipal. La pratique a été fixée par le schéma départemental de février 2016. Le décret de 2010 prévoit des contraventions pour obstruction à la chasse. Il ne faut pas encourager des situations qui contreviendront à la loi et à des dérogations des uns et des autres ».

44 exposants au salon des métiers d'art

Théodore Ogereau est le commissaire du salon des métiers d'art pour le Rotary. 44 exposants sont attendus.

Comment avez-vous sélectionné les exposants ?

J'ai fait les autres salons notamment celui du carrousel du Louvre. La sélection est rigoureuse. J'ai cherché un équilibre entre les fabricants de bijoux avec quatre stands, 23 exposants qui reviennent et une autre moitié de nouveaux. La règle est de ne pas avoir de revendeurs, que des artisans inscrits à la chambre des métiers.

Quelles sont les nouveautés ?

Le public découvrira un fabricant de mappemonde manuelle. Une dame souffleur de verre ou encore un créateur de vitraux aussi bien pour les cathédrales que pour les intérieurs des particuliers.

Et parmi les fidèles ?

Le luthier de Saint-Rémy sera

présent. Souvent ses clients viennent au salon récupérer les travaux du luthier. Nous avons un artisan spécialiste du tapis depuis trois générations. Il vient depuis 30 ans à notre salon. Cette fois avec son petit-fils !

Les autres stands à ne pas rater ?

Il y aura un espace enfance dans la mezzanine de la salle Patenôtre : jouets en bois et meubles et créatrice de vêtements. Un créateur de couteaux ou de tableaux en émaux. L'objectif est d'avoir toute la gamme de prix, des créations artistiques à la maroquinerie accessible.

À qui iront les bénéficiaires de cette action ?

Cette année, nous aidons la création du CFA pâtisserie de la Grange-Colombe. Un stand sera là pour expliquer les enjeux de cette formation à Rambouillet.

▲ Rendez-vous les 15 (15h à 18h), 16 et 17 février (10h à 18h) à la salle Patenôtre. L'entrée est gratuite.

VILLAGE AUTO. Les opposants gagnent



Des pommes de terre avaient été plantées par des opposants au projet.

Samedi dernier, David Jutier, élu d'opposition écologiste annonce sa victoire dans son combat contre l'implantation d'un village automobile sur les terres agricoles de Bel-Air. « Le tribunal administratif

de Versailles a donné raison au recours porté par David Jutier, mi-décembre dernier, dans l'affaire du Village de la voiture. Le tribunal administratif a, en effet, annulé la principale décision prise

par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires dans le but d'urbaniser les champs de Bel-Air au profit des concessions automobiles, que son président, Marc Robert, avait pour projet de déplacer et de regrouper sur un nouvel espace commercial – encore un – en périphérie de la ville.

Cette victoire juridique est l'aboutissement de trois années de combat pour préserver les espaces agricoles et le cadre de vie des quartiers autour de cette zone, contre un projet qui n'était en réalité qu'une opération financière et immobilière. Nous tenons à souligner que cette victoire n'aurait

jamais pu être obtenue sans les actions résolues de l'association pour une Agriculture Durable dans le Sud Yvelines (ADRY) et sans le soutien des milliers d'habitantes et d'habitants du territoire qui nous ont encouragés lors de ces trois années. La preuve que lorsque des élus des associations et des citoyens avancent main dans la main, il est possible d'œuvrer réellement pour le bien commun. »

Des démarches juridiques se poursuivent pour pérenniser la vocation agricole de ces espaces encore non-urbanisés. L'objectif est toujours d'installer une exploitation agricole biologique de proximité.



Beaucoup de visiteurs attendus au salon des métiers d'art ce week-end.